

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 7 décembre 2020 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Louis LODE, commune d'Horville en Ornois
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Assistaient en visio :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- Mme Emilie ACHARD, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. David MAZOYER et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- Mme Laetitia FAUGIERES, CLIS.

Etait représenté :

- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales.

Etaient invités (en visio) :

- M. Fabrice VARINOT, suppléant de M. GUYOT,
- M. Quentin ENIUS, suppléant de M. RICHARD.

1/4

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36

e-mail : clis.bure@orange.fr

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54

e-mail : sj.clis@orange.fr

www.clis-bure.fr

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



1) Approbation du PV du CA du 5 mars 2020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Activités du CLIS

M. FEUILLET indique qu'un courrier (remis aux membres présents) va être adressé aux membres du CLIS d'une part pour qu'ils s'inscrivent dans les commissions de leur choix (pour rappel : « Communication », « Aménagement du territoire », « Réversibilité », « Environnement et santé », « Risques et sûreté »), d'autre part pour qu'ils indiquent quelle visite de site les intéresse (entre Marcoule, Cadarache et La Hague). En fonction des réponses, cela permettra de préparer les activités du CLIS pour l'année prochaine, avec toutefois les incertitudes relatives à la situation sanitaire.

M. FEUILLET ajoute que la participation aux groupes de travail (2 à 3 réunions par an) peut s'accompagner d'une participation à d'autres initiatives (Etat de référence sanitaire, Dialogue HAVL avec l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) ou aux activités d'autres organismes (ANCCLI, Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, Commission Orientation du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs).

En réponse à Mme COMBE, M. JAQUET indique que, depuis le premier confinement, il a été possible de tenir des réunions, parfois en présentiel (la commission « Communication », l'AG d'octobre, ou entre l'ancien président, le vice-président et le trésorier), et plus souvent en visio (Dialogue HAVL, ANCCLI, PNGMDR et HCTISN).

3) Actualité de l'ANDRA

M. MAZOYER présente (document joint) l'état actuel du projet et les échéances à venir concernant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), à la fois pour le projet de stockage pour lequel l'ANDRA est maître d'ouvrage et pour les projets connexes relevant d'autres maîtres d'ouvrage (poste électrique, ligne ferroviaire, routes, alimentation en eau). Cette présentation est également l'occasion de répondre aux questions posées par écrit par le CEDRA. Pour information, le dossier de demande de DUP peut être consulté sur le site de l'ANDRA depuis novembre.

M. MAZOYER indique que l'obtention de la DUP aura pour effet de confirmer l'intérêt général du projet, de permettre la mise en conformité des documents d'urbanisme



applicables dans la zone, et de permettre si besoin des expropriations (sachant que l'ANDRA détient environ 95% des terrains nécessaires au projet). L'étude d'impact, qui représente environ 80% du dossier de DUP, est globale, pour l'ensemble des équipements projetés, et elle sera le cas échéant actualisée, chaque équipement étant autorisé suivant une procédure spécifique.

L'instruction par les services de l'Etat, qui comprend la saisine pour avis à la fois des collectivités territoriales d'implantation et de l'Autorité Environnementale, est en cours (jusqu'à fin janvier 2021). Elle sera suivie d'une enquête publique d'une durée minimale d'un mois puis de la préparation du décret d'utilité publique. Mme ACHARD précise que la procédure démarrée en août de cette année peut durer de 18 à 24 mois, et que le décret de DUP pourrait être pris fin 2021 ou début 2022.

M. MAZOYER revient sur divers points abordés par le CEDRA : le périmètre d'enquête publique n'est pas encore connu mais comprendra nécessairement les 11 communes directement concernées (Mandres, Bure, Bonnet, Gondrecourt, Houdelaincourt, Saint Joire, Horville et Ribeaucourt pour la Meuse, Saudron, Gillaumé et Cirfontaines pour la Haute-Marne) ; il revient à la commission d'enquête, dont la désignation est attendue au printemps 2021, de définir les modalités d'organisation comme par exemple la possible ouverture de permanence dans des communes concernées par les trajets routiers ou ferroviaires ; il n'y aura pas de travaux en amont de la DUP et les travaux de construction du projet ne pourraient commencer qu'après obtention de la DAC ; les maîtres d'œuvre (hors études) ne seront connus qu'après appels d'offres.

M. LERAY trouve choquant que tant d'argent public soit dépensé pour modeler le territoire selon les besoins du projet de stockage (équipement EDF, voie ferrée, routes...) alors que la démonstration de la faisabilité n'est toujours pas faite (il cite en exemple les études sur le funiculaire prévu dans la descenderie toujours en cours), et se demande si ce dossier de DUP n'est pas en avance sur la marche du projet. M. MAZOYER estime que les choses vont à leur rythme, les études de démonstration pour la descenderie concernant principalement la DAC. Il confirme à M. GUYOT que le dossier de demande de DUP comporte bien un volet sanitaire.

Enfin, suite à l'intervention de M. FLEURY sur les conséquences de modifications majeures qui pourraient intervenir ultérieurement, il précise que la DAC doit montrer qu'une évolution du stockage est possible, et donc démontrer son adaptabilité (par exemple, pour les déchets destinés au stockage, il est prévu un inventaire de référence et un inventaire de réserve). Si cela va au-delà de l'adaptabilité, il faudra de nouvelles procédures pour obtenir de nouvelles autorisations. Par ailleurs, la DAC ne porte que sur l'autorisation de la tranche 1 (soit la phase industrielle pilote). D'autres autorisations seront nécessaires pour les phases suivantes, et il sera possible d'étudier et intégrer d'éventuelles modifications et évolutions.



Pour ceux qui le souhaitent, une webconférence sur les risques et les impacts du projet de stockage est disponible en replay sur le site de l'ANDRA.

4) Désignation du vice-président et du trésorier

M. FEUILLET indique que, conformément au règlement intérieur du CLIS, il aurait fallu cette année soumettre à renouvellement les postes de vice-président et de trésorier. Compte-tenu de la crise sanitaire et du report du deuxième tour des élections municipales, de la désignation retardée des représentants des communes au CA, et dans l'attente par conséquent prolongée de l'arrêté préfectoral désignant l'ensemble des membres du CLIS, cela n'a pu être fait.

Dans l'incertitude quant à la date de désignation d'un nouveau président du CLIS, et quant à la possibilité d'organiser une réunion du CA en présence des membres, il propose que l'élection du vice-président et du trésorier soit reportée et intervienne lors du premier CA suivant la nomination du président.

Mme COMBE et M. GUYOT estiment que cette proposition est tout à fait raisonnable. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5) Questions diverses

M. JAQUET signale que l'ANDRA a adressé au CLIS le récapitulatif des acquisitions foncières (directement par l'ANDRA ou pour son compte par la SAFER) à jour au 30/06/20. Ce document (qui est actualisé au moins une fois par an) sera transmis aux membres du CA.

A Bure, le 22/03/2021.

Le vice-président,


Jean-Michel FEUILLET

